

LES ENJEUX DU FUTUR QUARTIER D'ACCESSIBILITÉ AUGMENTÉE SECRÉTAN POUR LES COMMERCES



EN TANT QUE COMMERÇANT DU QUARTIER SÉCRÉTAN, PARTICIPEZ AU QUARTIER D'ACCESSIBILITÉ AUGMENTÉE !

LES QAA, C'EST QUOI ?

Les quartiers d'accessibilité augmentée (QAA) sont des « zones d'exemplarité » permettant à toute personne, quelle que soit sa situation (familles avec poussettes, personnes âgées, personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif, mental ou psychique notamment), de se déplacer facilement dans le quartier et d'avoir accès aux commerces de proximité et aux autres établissements publics et privés recevant du public (crèches, laboratoires, gymnases, conservatoires...). Ces quartiers s'inscrivent dans l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour lesquels l'ensemble des sites accueillant des événements doivent être accessibles. La Ville de Paris ne s'arrêtera pas à ces sites olympiques et a donc choisi 17 quartiers « vitrines » (un par secteur) pour être parfaitement accessibles. Dans le 19^e c'est le quartier Secrétan qui a été choisi, complétant ainsi le travail qui est en train d'être effectué pour « Embellir votre quartier ».

UN COMMERCE ACCESSIBLE, C'EST QUOI ?

Quand on parle d'accessibilité, on parle de l'accessibilité physique, c'est-à-dire permettre à son commerce d'être accessible aux personnes à mobilité réduite, aux personnes avec un handicap visuel ou avec un handicap auditif, par son équipement (mobilier, bâtiment). Mais c'est également l'accessibilité sociale, pour que les pratiques commerciales et la communication incluent les personnes en situation de handicap psychique.

QUELS OBJECTIFS ?

En partenariat avec l'association de commerçants de Secrétan et des commerces volontaires :

- Mise en place d'un après-midi d'heures silencieuses hebdomadaire (abaissement du son et des lumières dans les commerces de l'ensemble du quartier)
- Création d'un guide « Mon Secrétan Accessible » (recensement des commerces accessibles) distribué dans les sites dédiés aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- Apposition des macarons Handiaccessibles sur les vitrines et devantures des commerces
- Une fête inaugurale du Quartier d'accessibilité augmentée

QUELLES MÉTHODES ?

Les commerces du quartiers sont invités à co-construire le QAA, notamment par l'intermédiaire de leur association représentante. Pour la mise en accessibilité bâimentaire, l'Etat prend en charge de 50% des travaux d'accessibilité (dans la limite de 20 000 euros) par commerce. Pour la mise en accessibilité sociale, une courte formation gratuite pourra être proposée aux commerçants volontaires. Un guide pourra par ailleurs être distribué à chaque commerce.



**PLUS D'INFOS SUR
PARIS.FR RUBRIQUE
« BIENTÔT UN QAA DANS
CHAQUE QUARTIER »**